

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2014

Réception par le Prefet : 20/01/2014

Publication : 24/01/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-1-11-4

Séance du vendredi 17 janvier 2014

SOUTIEN À L'ÉDITION 2013/2014 DU CONCOURS "NOUS L'EUROPE"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2013-5-1-1 du Conseil Général du 5 décembre 2013 portant sur l'exécution anticipée du budget départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association des Membres de l'Ordre des palmes Académiques (AMOPA), section Bas Rhin, pour l'organisation de l'édition 2013/2014 du concours « NOUS l'Europe ». Ce montant sera imputé sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions